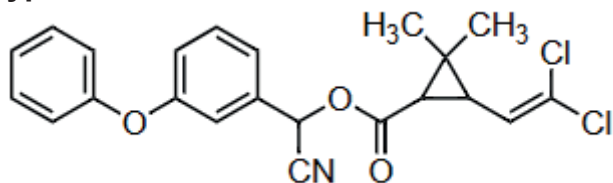
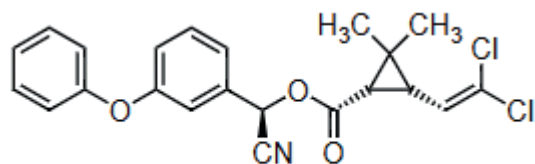
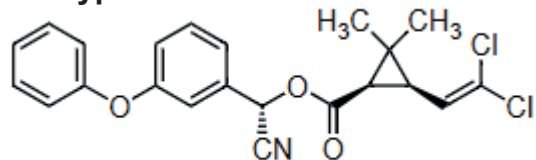


CYPERMETHRINE

cyperméthrine total



alpha-cyperméthrine



Pression (BNV-D)

Dans une optique d'évaluation de l'impact cyperméthrine total, sommer les 3 formes actuellement référencées dans la BNV-d :

**cyperméthrine +
zétacyperméthrine +
alpha-cyperméthrine**

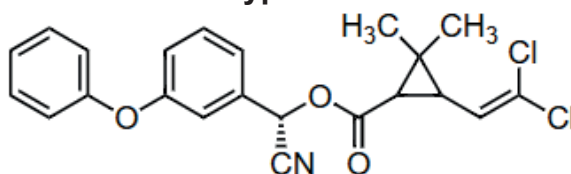
+ éventuels nouveaux variants commercialisés
tels que mentionnés dans E-Phy

Dans une optique d'évaluation complémentaire de l'impact de zétacyperméthrine, la pression à considérer est zétacyperméthrine et cyperméthrine (en estimant la part de zétacyperméthrine).

Dans une optique d'évaluation complémentaire de l'impact d'alpha-cyperméthrine, la pression à considérer est alpha-cyperméthrine et cyperméthrine (en estimant la part d'alpha-cyperméthrine).

Nom	CAS RN	Données disponibles			Code SANDRE	Statut code SANDRE
		BNV-D	ADES	Naïades		
Cyperméthrine total	52315-07-8	X	X	X	1140	Validé
Alpha-cyperméthrine	67375-30-8	X	X	X	1812	Validé
Zétacyperméthrine	97955-44-7	X	X	X	7521	Validé

zétacyperméthrine



La cyperméthrine est constituée de 8 isomères. Les paramètres alpha-cyperméthrine (1812) et zétacyperméthrine (7521) correspondent respectivement à 2 et 4 de ces isomères.

Alpha-cyperméthrine est également appelé alphaméthrine.

Recommandations

Surveillance

Pour la surveillance des substances actives listées dans cette fiche (1140, 1812, 7521), le paramètre recommandé est le paramètre

cyperméthrine total (1140)

Impact

Les paramètres alpha et zéta cyperméthrine (1812 et 7521) doivent être considérés comme des informations complémentaires au paramètre cyperméthrine total (1140) et ces paramètres ne doivent pas être sommé. En cas d'analyses simultanées, seul le paramètre **cyperméthrine total (1140)**

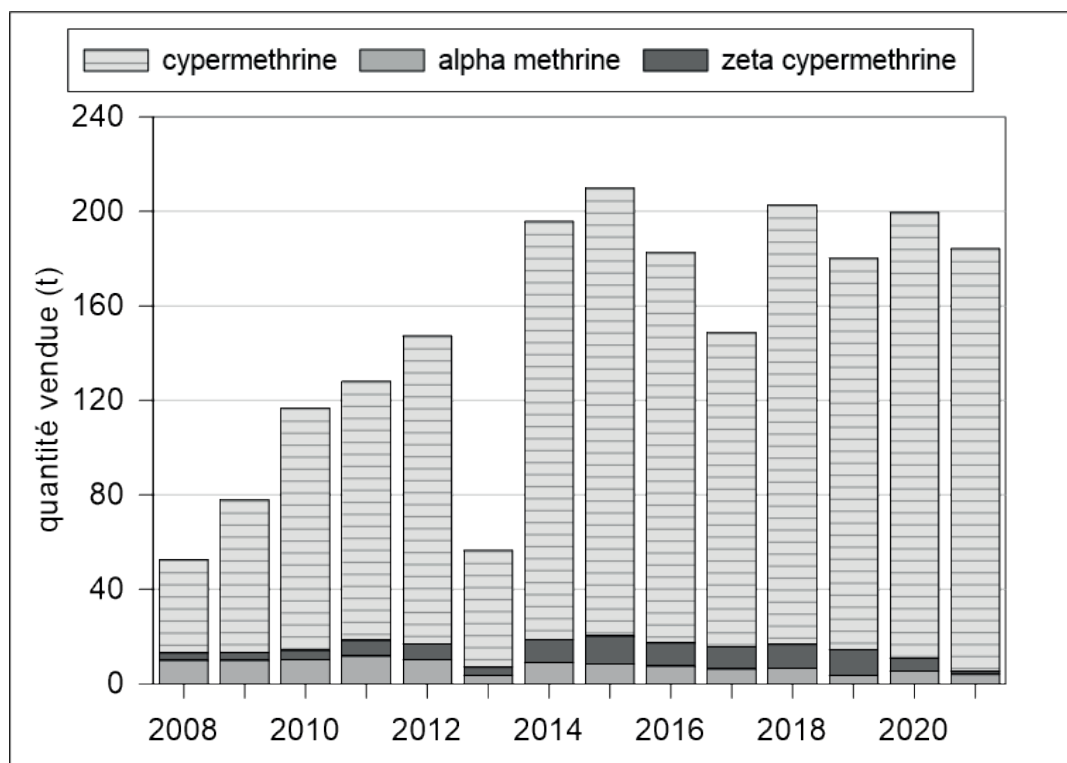
sera considéré.

Dans de rares cas, le paramètre alpha-cyperméthrine (1812) a été bancarisé seul, sans analyses en cyperméthrine total (1140) (environ 1 500 cas sur 45 500 analyses dans ADES et 850 cas sur 265 400 analyses dans Naïades).

Dans une optique d'évaluation complémentaire des impacts, les paramètres alpha-cyperméthrine (1812) et zétacyperméthrine (7521) peuvent être considéré indépendamment.

Informations complémentaires aux recommandations

**Ventes annuelles de substances actives
en France depuis 2008**



**Catalogue des produits phytopharmaceutiques et de
leurs usages, des matières fertilisantes et des supports
de culture autorisés en France**

variants de cyperméthrine :
high-cis cyperméthrine
cyperméthrine 40/60

Sources d'informations

Le croisement des données issues de différentes bases ADES (eau souterraine), Naïades (eau de surface), BNV-D Traçabilité (vente de produits phytopharmaceutiques) repose souvent sur l'utilisation du code SANDRE. Si pour un certain nombre de molécules, ce croisement ne pose pas de difficulté particulière, pour d'autres, ce croisement est plus complexe. En effet, au fil du temps, le travail de codification a évolué (meilleure prise en compte des problématiques liées à l'existence d'isomères, utilisation de produits où la substance active est sous forme de sels, etc.). L'exploitation rétrospective des données de certains paramètres peut donc être complexe.

Dans ce contexte, dans le cadre d'une coopération OFB-BRGM, un examen critique des données, complété d'une expertise en chimie analytique, a été mené afin de proposer des règles sur la **surveillance**, **l'évaluation de l'impact** et **l'estimation de la pression** de substances actives de produits phytosanitaires.

Quinze fiches sont ainsi disponibles :

(1) Glyphosate, (2) S-métolachlore, (3) Chloridazone, (4) Bromoxynil, (5) Chlorate, (6) Diméthénamide-P, (7) Mécoprop-P, (8) Métalaxyl-M, (9) Cyperméthrine, (10) Dichlorprop-P, (11) Hexachlorocyclohexane, (12) Dithiocarbamates, (13) Spinosad, (14) Fluazifop-P, (15) Meptyldinocap.

Les différentes informations ont permis :

- De s'assurer de l'identité de la molécule utilisée (et de sa forme chimique précise), de l'identité de la molécule analysée, de la capacité d'analyse par des méthodes classiques ou bien de la nécessité de développer ou d'adapter des méthodes analytiques spécifiques.
- D'identifier les codes SANDRE effectivement utilisés ou manquants,
- D'identifier les molécules pour lesquelles des données « équivalentes » sont bancarisées sous plusieurs codes SANDRE et de proposer des évolutions des stratégies d'utilisation des données déjà bancarisées et de bancarisation des nouvelles données acquises.
- De donner les clés de correspondance entre les pressions et les impacts.
- De formuler des premières recommandations sur la façon de considérer des données de surveillance déjà bancarisées (évolution du code SANDRE, « double » bancarisation etc.).

Chaque fiche comprend les informations majeures de la substance active examinée et les recommandations en termes de :

- **Surveillance** : en lien notamment avec les capacités analytiques ou la possible dissociation dans le milieu des substances actives.
- **Impact** : de manière à identifier les données bancarisées équivalentes, à articuler les informations relatives à plusieurs codes SANDRE ou encore à éviter d'utiliser des paramètres qui n'ont pas de sens analytiquement parlant.
- **Pression** : afin de prendre en compte l'ensemble de la pression notamment si un paramètre de surveillance correspond à différentes substances actives appliquées (évolution historique des autorisations de mise sur le marché de produits sous forme de variants).

Source d'informations (consultation 2024) :

- **Référentiel [SANDRE](#)** Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau
- **Dossier établi dans le cadre d'homologation pour l'EFSA** (Autorité européenne de sécurité des aliments)
- **E-Phy** Catalogue des produits phytopharmaceutiques des matières fertilisantes et des supports de culture autorisés ou ayant été autorisés en France
- **BNV-D Traçabilité** Banque Nationale des Ventes de produits phytopharmaceutiques par les Distributeurs agréés
- **Bases de données nationales** : [Naïades](#) et [ADES](#)
- Travaux menés dans le cadre d'AQUAREF :
 - o [Paramètres recommandés pour la surveillance des substances phytosanitaires](#)
 - o [Surveillance des substances énantiomères dans les programmes de surveillance réglementaire](#)
 - o [Formes acides carboxyliques et esters des substances actives entrant dans la composition des produits phytopharmaceutiques](#)
- Sollicitation ponctuelle de laboratoires pour préciser des aspects analytiques ;
- Consultation du site du [COFRAC](#) pour vérifier sur quels paramètres il existe des laboratoires accrédités.

